

## Conseil communal de Jalhay du 29 juin 2020

23 points étaient à l'ordre du jour de cette séance publique à la salle des fêtes de Herbiester.

A l'unanimité, le conseil a :

- approuvé les enjeux, objectifs et projets/mesures dans le cadre de la gestion communale des cours d'eau non navigables de 3ème catégorie relatifs au Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée (P.A.R.I.S.) (2022 à 2027).
- approuvé l'achat et le projet d'acte d'une parcelle de bois de 4800 m<sup>2</sup> sise à Solwaster au lieudit « Sur le Sart ».
- approuvé le rapport de rémunération de l'exercice comptable 2019 des mandataires.
- adopté la convention d'adhésion à l'accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissements et des projets communaux conclus par l'Association Intercommunale pour le démergement et l'épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.).
- approuvé les conditions du marché relatif à la transformation et extension d'un bâtiment de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert pour l'aménagement de quatre logements à caractère social. La commune va aider la Fabrique d'église à réaliser le cahier des charges.
- approuvé les conditions pour la réfection du Pont le Page à Nivezé. Il s'agit de reconstruire les murs de soutènement (montant estimé : 99.000 €).
- confirmé l'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Afin de soutenir les commerces locaux, la commune n'a hélas supprimé aucune taxe, sauf celle des campings. Le bourgmestre estime que les Jalhaytois paient déjà très peu de taxes dans notre commune. Par contre, il a souligné qu'aucun employé communal n'a été mis au chômage pendant la période COVID.
- adopté les conventions de trésorerie avec le RCS Jalhay (5000 €) et le RFC Sart (6000 €). Modalités de remboursement : 100 €/mois.
- adopté le règlement sur les cimetières, funérailles et sépultures.
- adopté le projet de convention de labellisation « Ma Commune dit oui aux langues régionales ».

- pris acte du rapport d'activités 2018-2019 du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).
- accepté la démission de l'échevine de la Culture, du Tourisme, du Patrimoine et de l'Environnement (Suzanne Koninckx-Haenen), adopté un avenant au pacte de majorité (notification du changement d'échevine) et procédé à la prestation de serment et à l'installation de sa remplaçante qui vient de terminer ses études en sciences politiques (Victoria Vandenberg). Suzanne Koninckx-Haenen a été remerciée chaleureusement par le bourgmestre et l'ensemble des conseillers.

Alors que l'opposition s'est abstenue, le Conseil a approuvé :

- le compte budgétaire, bilan, compte de résultats et annexes de l'exercice 2019 du CPAS, ainsi que les modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n° 1 de l'exercice 2020 du CPAS.
- l'arrêt du compte communal de l'exercice 2019, du bilan et du compte de résultat. La commune présente un boni 327.838 € à l'exercice propre, 1.250.894 € à l'exercice global.

Malgré l'abstention du groupe Oser, le Conseil a :

- accepté la démission d'une Conseillère de l'action sociale au CPAS (Alison Clement qui est devenue conseillère communale) et a pris acte de l'élection de plein droit d'une Conseillère (Françoise Méant) en remplacement de cette première.
- approuvé la prise en location des locaux situés rue de la Fagne 11 Bte B à 4845 Jalhay appartenant à l'Asbl Royale Jeunesse Jalhaytoise, ainsi que les conditions de cette location. D'après l'échevin de la communication, Michel Parotte, le distributeur de billets de BPost sera très probablement placé début 2021 dans les anciens locaux de la banque Ing à Jalhay et non dans ces locaux que la commune loue actuellement, comme annoncé initialement.
- désigné une nouvelle déléguée à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'Asbl « Maison du Tourisme de Spa-Hautes Fagnes-Ardenne » (Victoria Vandenberg).

En fin de séance, nous apprenons que :

- la ville de Spa demande à nouveau de changer la clé de répartition de la dotation communale à la zone de Police des Fagnes (soit la contribution de Spa pourrait passer

de 53 à 47% si la clé KUL sert de référence) ; le bourgmestre ne souhaite pas que notre commune paie davantage (18 % actuellement) ...

- la commune a refusé d'adhérer à la charte Save proposée par le groupe Choisir Ensemble.
- le conseiller Bastien Laurent va céder sa place à l'échevine Victoria Vandenberg pour s'occuper de la mise en place du prochain conseil communal des enfants.

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC